petit, les portes de l'église ne seraient plus dégagées. Il fallut recourir aux moyens extrêmes : on envoya quérir les troupes de la garnison et prévenir la gendarmerie.

A neuf heures un quart, on vit briller les canons des fusils. C'étaient deux compagnies du 28e de ligne qui débouchaient, l'une par la rue des Quatre-Vents ; l'autre par la rue des Bonnetiers.

Alors, un immense murmure s'éleva de la foule et les troupes furent accueillies par une bordée de sifflets. Les manifestants ne voulaient pas reculer ; ils repoussaient violemment les soldats lorsque la cavalerie apparut.

Les gendarmes à cheval eurent facilement raison de la résistance. — Refoulés lentement, expulsés même du trottoir, siffleurs et chanteurs durent s'enfuir par les rues adjacentes. La bousculade fut rude. Il y eut des chutes, des contusions plus ou moins grandes; deux ou trois femmes se trouvèrent mal; l'une d'elles tomba sans connaissance au coin de la rue des Bonnetiers; on transporta cette femme dans un café voisin, où un médecin militaire lui prodigua des soins immédiats.

Enfin, on parvint à faire évacuer entièrement la place de la Cathédrale, pendant que les fidèles, enfermés dans l'Eglise, se retiraient par les portes latérales de la place de la Calende et du portail des Libraires.

Mais l'agitation ne cessait pas. La foule coupée en deux tronçons; rejetée d'un côté sur la rue des Carmes; de l'autre, sur la rue Grand-Pont, disputait le terrain pied à pied et ne cèdait que devant le poitrail des chevaux.

Les cris et les sifflets persistaient.

A un moment, un groupe important se précipita dans la rue Saint-Etienne-des-Tonneliers et alla se livrer devant les bureaux du *Nouvelliste de Rouen* à une violente manifestation.

Des individus lançaient des pierres dans les vitres des ateliers; essayaient de défoncer les portes et hurlaient la *Marseillaise;* les gendarmes ont dû intervenir une fois encore et balayer la rue. Les groupes se portèrent alors sur différents autres points de la ville ; plusieurs remontèrent la rue Jeanne-Darc en criant : « A bas Garnier ! »

* * *

Comme on le voit, les désordres d'hier ont eu un caractère de gravité qu'on ne peut nier ; ces troubles ont persisté pendant toute la soirée, et ce qui prouve l'importance de cette agitation, c'est que la troupe a dû venir prêter main-forte à la police.

LE MARIAGE DU PRINCE OSCAR DE SUÈDE

Il y a cinq ans, le roi Oscar de Suède parlait dans le discours qu'il prononça à l'ouverture du Reichstag suédois, du « triste sort des princes royaux, qui ne peuvent pas suivre la voix de leur cœur. » On eut quelque peine, en Suède et en Norwège, à se remettre de l'étonnement que causa cette phrase, que personne en dehors du monde de la Cour ne comprenait. A l'heure qu'il est, on a la clef du mystère il s'agissait des amours du prince Oscar et de Mlle Ebba Munck. Car il y a eu tout un roman qui a failli plusieurs fois ne pas bien finir.

Le Roi, qui tient fort aux idées avec lesquelles il a été élevé, était absolument opposé au mariage d'un prince de la maison royale avec une jeune fille de sang non royal, de quelque bonne famille qu'elle puisse être. C'est la première fois que le cas se présente dans la famille Bernadotte. Et il a fallu toutes les prières de la Reine, qui a des idées très larges, pour triompher de l'opposition royale. Les méchantes langues prétendent qu'elle n'y serait pas arrivée, si la santé du prince héritier ne s'était pas améliorée et si la princesse héritière (une fille du grand duc de Bade) n'avait pas donné à la Suède deux princes d'une santé éblouissante. Le Roi, voyant l'avenir de la race royale assuré, ne s'opposa plus au mariage de son second fils, le prince Oscar-Charles-Auguste, duc de Gotland.

Pour le prince, le mariage a des conséquences très graves. En Suède, il est obligé, de par la Constitution d'abandonner, pour lui et pour tous ses héritiers directs, tous ses droits à la couronne. En Norwège, il perd même le titre d'Altesse Royale. Mais le prince n'a jamais eu le moindre goût pour la politique, voire pour la Cour. Il n'a jamais aimé que la mer. Il est entré dans la marine de bonne heure et vient d'être nommé, à 29 ans, capitaine de vaisseau.

Mlle Ebba Munck, la future princesse, est née en 1858. Sa famille est d'origine finnoise. Le père de Mlle Munck, est colonel; Mme Munck, sa mère, appartient à la famille Cederstrom. Plusieurs membres de cette famille sont connus en France. L'artiste de ce nom qui expose tous les ans au Salon et qui habite Paris est allié à la famille de la future princesse.

Il en est de même du baron Cederstrom qui habite Munich, qui peint aussi et qui s'est fait une spécialité des scènes de couvent. Mlle Ebba Munck est dame d'honneur de la princesse royale de Suède, mais depuis un an elle n'a plus fait de service. Les liens qui l'unissaient au prince Oscar (on parle même de *mariage secret*) étaient connus de toute la cour et rendaient la situation de Mlle Munck difficile.

L'opinion publique a accueilli, très favorablement, la nouvelle de ce mariage. Et on croit que les Parlements de Suède et de Norwège, qui repoussaient, il y a à peine un an, la demande d'apanage pour le prince, bien que cette demande leur fut adressée par le Roi voteront, de leur propre mouvement, une dotation importante qui permettra aux jeunes gens, qui n'ont aucune fortune personnelle, de vivre un peu mieux qu'ils ne pourraient le faire avec les faibles revenus que le Roi peut mettre à la disposition de son fils.

Les fiançailles officielles auront lieu le 21 janvier, anniversaire de la naissance du Roi. Le mariage aura lieu à Bernemouth, en Angleterre, où la Reine passera une partie du printemps. Et, aussitôt après le mariage, le prince et la princesse Oscar iront cacher leur bonheur dans un petit port suédois, Carlowna.

Qu'on vienne nous dire maintenant qu'il n'y a pas eu un temps où les princes épousaient des bergères !

NOUVELLES DU JOUR

Le nouveau préfet de police

Paris, 18 janvier, 10 h. 48. — La nomination du successeur de M. Bourgeois, préfet de police, paraîtra à l'*Officiel* très prochainement.

Le *Courrier du Soir* affirme que, contrairement à ce qui a été annoncé, le nouveau préfet de police n'appartiendra pas au personnel des préfets de province.

La commission d'enquête

Paris, 18 janvier. — La commission d'enquête a entendu M. Charonnat, député, sur certains abus d'administration dans l'Aube.

M. Charonnat a fait connaître certaines malversations dans le personnel de la préfecture de l'Aube.

A la suite de diverses plaintes, plusieurs employés ou fonctionnaires furent congédiés ou déplacés; mais la population désire la lumière sur ces faits et M. Charonnat a pensé que la commission d'enquête pourrait mieux que lui éclairer l'affaire.

Après la discussion, l'affaire a été renvoyée à la deuxième sous-commission.

M. Brialon, ayant écrit pour signaler des abus à la préfecture du Rhône, la commission a décidé de l'entendre demain.

Nouveaux crédits militaires allemands

Cologne, 18 janvier. — La *Gazette de Cologne* est informée de Berlin, qu'on s'attend à une très prochaine présentation d'un projet de loi, demandant, en raison de la nouvelle loi militaire, un crédit qui s'approchera plus de deux cent millions que de cent.

Berlin, 18 janvier. — M. Herbert de Bismarck, de retour de Friedrishruhe, a annoncé qu'il prendra part à la discussion des crédits militaires.

Une certaine activité règne au grand état-major général ; on doit s'attendre à de nouvelles inquiétudes en Europe, avant peu.

Arrestations en Alsace-Lorraine

Berlin, 18 janvier. — On mande de Strasbourg que le secrétaire Dietz a été arrêté sous prévention d'avoir livré, contre argent, à la France, les règlements des chemins de fer et les plans de concentration, relatifs à une mobilisation actuelle.

On a fait aussi des perquisitions chez les Alsaciens sur divers points.

Une autre dépêche annonce que la femme et les enfants du secrétaire Dietz viennent d'être mis également en état d'arrestation.

M. Wagner, fabricant, a été conduit de Mutzig à Strasbourg, sous prévention de haute trahison.

Le cautionnement dans les adjudications

Paris, 18 janvier. — La commission d'enquête extra-parlementaire des associations ouvrières a examiné aujourd'hui la question de la suppression du cautionnement en matière d'adjudication des travaux publics et des marchés de fournitures.

Elle s'est prononcée, à la majorité, pour la suppression du cautionnement dans les entreprises ne depassant pas 50,000 fr. et exclusivement en faveur des associations coopératives ouvrières de production.

La commission d'enquête

Paris, 18 janvier. — La commission d'enquête est revenue sur sa première résolution et a décidé qu'elle continuerait à entendre les dépositions et s'est prorogée jusqu'au 18 février.

La même commission a décidé qu'on entendrait en secret M. Goron, chef de la sûreté, sur certains faits relevés par les journaux.

L'instruction de l'affaire Wilson et consorts

Paris, 18 janvier. — M. Wilson a été mandé aujourd'hui chez M. Atthalin. On a été surpris de voir descendre ensemble M. Wilson, M. Atthalin et son greffier vers une heure et quart. Assurément, après l'aventure de M. Vigneau on peut penser qu'ils n'avaient pas déjeûné ensemble.

On croit qu'une confrontation aura lieu soit au dépôt, soit à Saint-Lazare entre Mme Ratazzi et M. Wilson.

La législation des protêts

Paris, 18 janvier. — Sur la demande du gouvernement, la commission de la Chambre qui s'occupe de la question relative à la legislation des protêts, a supprimé l'article autorisant le protêt amiable.

L'instruction judiciaire

Paris, 18 janvier. — M. Fallières, ministre de la justice, entendu par la Commission relative au code d'instruction criminelle, a déclaré accepter la suppression de l'article 10, de ce code. Par suite toute attribution judiciaire serait enlevée au préfet de police.

Le ministre a accepté en outre, le principe de la contradiction absolue dans l'instruction.

Le conseil ou l'avocat du prévenu serait présent à tous les actes de la procédure.

L'Union conservatrice

Paris, 18 janvier. — L'Union conservatrice, sous la présidence de son doyen d'âge, M. Plichon, à l'unanimité a renouvelé les pouvoirs de son bureau :

M. de Mackau, président ;

MM. de Soland et de Mailié, vice-présidents ;

MM. Daynaud, Lefèvre-Pontalis, Piou et Paulmier, secrétaires.

Le traité franco-italien— Une interpellation

Paris, 18 janvier. — On parle à la Chambre d'une interpellation qui serait posée au gouvernement, sur les conditions dans lesquelles a été prorogé le traité de commerce franco-italien. Les auteurs de cette interpellation estiment que cette prorogation aurait dû viser l'état de choses existant au lieu de ne viser que le traité de commerce.

Le fait de n'avoir visé que le traité de commerce a eu pour résultat de ne faire appliquer le tarif spécial qu'aux produits énumérés dans ce traité de commerce. Tous les autres produits, et ils sont nombreux, se trouvent par suite soumis au tarif général qui comporte des droits souvent doublés et même triplés des droits perçus au profit du Trésor italien avant la prorogation du traité.

Révélations de l'espion prussien Haupt

On télégraphie de Genève, à la *France* :

« Le préfet de police de Zurich est venu à Genève pour conférer avec les autorités fédérales au sujet de l'affaire Haupt. Il parait que l'inculpé a fait de nouvelles révélations très graves qui compromettent à un haut degré le gouvernement allemand.

» Le ministre d'Allemagne à Berne, M. de Bulow, se remue beaucoup pour faire dévier le procès, mais Haupt et Schrœder seront, malgré tout, régulièrement poursuivis par le parquet pour excitation à des crimes de droit commun. »

Les sucres. Adhésion du gouvernement

Paris, 18. — Le gouvernement accepte la décision de la commission du budget, tendant à proroger pour deux ans la surtaxe sur les sucres européens.

L'état du Kronprinz

On télégraphie de San-Remo au *Temps* que la voix du prince impérial est de nouveau voilée. Pour éviter toute complication les médecins lui recommandent de ne pas quitter ses appartements et de ne pas dîner en famille.

Une lettre de M. Haussmann sur la question municipale de Paris

Le baron Haussmann, l'ancien préfet de la Seine sous l'empire, adresse une lettre au *Figaro* de ce matin, dans laquelle il dit que Paris n'est pas seulement une commune mais aussi la capitale de la France et qu'en cette qualité Paris appartient au pays entier.

Le gouvernement doit donc avoir sous le contrôle du Parlement, une très large part dans son administration. Toutefois, il conviendrait, à propos de l'installation du préfet de la Seine à l'hôtel de ville, de rechercher les moyens susceptibles de donner toutes les satisfactions conciliables avec l'intérêt de l'Etat.

M. Haussmann joint à sa lettre un extrait d'un livre auquel il travaille et qui est intitulé « Notes sur le temps passé. » Cet extrait se rapporte aux attributions des maires de Paris et traite la question de la mairie centrale.

L'incident de Florence s'aggrave

Paris, 18 janvier. —Les renseignements publiés par la *République française* sont aujourd'hui en partie confirmés officiellement.

Le nommé Elmelich qui se prétend créancier à la succession Hussen a donné assignation à tous les témoins intervenus d'avoir à se trouver après-demain au consulat de France, à Florence, pour assister à la levée des scellés et à l'inventaire des papiers dépendant de la succession qui se trouvent dans les archives du consulat. Un notaire et le juge de paix qui a déjà opéré sont requis pour l'assister dans cette nouvelle violation du domicile du consul.

En présence de cette situation le gouvernement français a fait savoir au gouvernement italien qu'il considérerait cet acte, s'il venait à s'accomplir, comme une nouvelle violation des immunités consulaires, garanties par la convention diplomatique et qu'il laisserait au gouvernement italien la responsabilité des consequences qu'un tel acte de force pourrait entrainer.

On voit que l'incident se complique.

Le comte de Mouy donnera connaissance aujourd'hui même à M. Crispi des instructions qu'il a reçues pendant que M. Flourens aura au cours de la réception hebdomadaire, au quai d'Orsay, un nouvel entretien avec l'ambassadeur d'Italie à Paris.

Rome, 18 janvier. — Le gouvernement a ordonné aux autorités judiciaires de Florence de surseoir à l'inventaire des papiers de la succession Hussen qu'elles devaient faire vendredi au consulat de France ; cela enlève, à la question, son caractère irritant.

Grave rebellion

Hier à Grenoble, le nommé Vacher, soldat au 14e de ligne, condamné à cinq ans pour vol, avait été amené sur la place Malakoff, à la parade de la dégradation militaire.

Dans un mouvement de fureur, il lança violemment son képi contre la poitrine du capitaine chargé de le dégrader. Il fut immédiatement réintégré dans sa prison et passera de nouveau au conseil pour voies de fait.

Le code militaire punit de mort ce genre de délit.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

L'industrie lainière en Angleterre pendant l'année 1887

D'après les statistiques officielles l'Angleterre a importé, en 1887, pour une valeur de 87.838.500 liv. st. de matières brutes textiles, en augmentation de 5.674.700 liv. st. sur 1886.

L'exportation des fils et textiles fabriqués est portée pour 108.060.700 liv. st., accusant aussi une plus-value qui se chiffre par 2.710.100 liv. st.

En ce qui concerne plus spécialement les produits de l'industrie lainière, il est entré, durant l'année écoulée, dans le Royaume-Uni, pour 1.904.000 liv. st. de fils et il en est sorti pour 3.970.000 liv. st., soit une différence en faveur des exportations de 2.066.000 liv. st.. Pour les tissus les exportations se sont élevées à 20.584.000 liv. st. et les importations à 7.335.000 liv. st., soit pour le commerce anglais un gain de 13.249.000 liv. st.. de un million de liv. st. plus élevé qu'en 1886.

Tant en fils qu'en tissus de laine, la France a tiré de l'Angleterre, en 1887, pour 2.848.000 liv. st., chiffre légèrement inférieur à celui de 1886, 2.864.000 liv. st., mais indiquant une progression décroissante assez sensible n'en reprend les valeurs portées aux huit années précédentes.

En résumé le total des exportations de l'Angleterre en fils et étoffes de laine s'est élevé, en 1887 à 25.636.000 liv. st., le montant des importations étant de 9.239.000 liv. st., il en résute une plus-value pour l'exportation de 16.397.000 liv. st. ; elle n'avait été que de 15.666.000 liv. st. en 1886.

Laines

ANVERS, 17 janvier.

Il a été traité 27 balles de laine de La Plata, en suint et 22 b. d'Australie dito.

LE HAVRE, 18 janvier.

Vente publique de laines. (Première séance. — Il a été offert 1.705 balles de laine de diverses provenances, dont 808 balles ont été vendues.

Nos enchères ont attiré bon nombre d'acheteurs étrangers. *Mêmes prix que la vente précédente pour* tous genres Buenos-Ayres et Montevideo ; quelques lots *nouvelle tonte ont obtenu cependant une certaine plus-value.*

En moyenne le Buenos-Ayres ressort comme suit en lavé à fond : Merinos belle laine fine 4.50 net ; belle prima 4.30/40 ; prima bonne courante 4.20 ; courante 4/4.10.

AUBÉ, DEGOY et Cie.

MARSEILLE, 17 janvier.

On a vendu 270 balles de laine Aboudhia Casablanca, à fr. 107.50; 53 b. Bengasi, à fr. 60 et 70 b. Caracach lavée, à fr. 160.

LIVERPOOL, 17 janvier.

Ventes des laines orientales. — La première série des enchères de laines orientales de cette année a commencé aujourd'hui et se terminera le 20 courant.

Les nouvelles arrivées valables s'élèvent à 20.050 b. et la quantité totale offertes à ces séries, comprenant 1500 b., détenue par les importateurs a été déclarée être de 22.127 b.

Aujourd'hui 5.534 b. ont été amenées et 4.700 vendues.

Le choix comprenait quelques cargaisons de *Vicaners*, peu de bonnes Yorads, mais beaucoup de Randahars ; les autres genres y étaient bien représentés à l'exception de quelques jaunes, convenables pour la France qui étaient rares de nouveau. Le concours pour le marché intérieur était bon et les acheteurs français habituels, mais jusqu'ici les commandes d'Amérique sont faibles. La concurrence a été bien soutenue et à quelques exceptions près, les blanches Josia et Kandahar étaient un peu meilleur marché ; les moyennes jaunes françaises et les supérieures, un peu plus chères ; aucun changement notable avec le courant de novembre.

RONALD, FILS et Cie.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Entre-Rios* est arrivé le 16 janvier à Montevideo, venant du Havre prendre charge en laine pour ce port et Dukerque.

Le steamer *Ville-de-Riposto* allant à Dunkerque et le Havre, a suivi le 15 janvier d'Oran.

Le steamer *Canadian* est arrivé le 17 janvier au Havre, venant prendre charge pour la Plata et relévera de là pour Dunkerque avec laines.

Le steamer *Ville-de-Tarragone* est arrivé le 14 janvier a Philippeville, venant prendre charge pour Dunkerque et le Havre,

Le steamer *Congo* est arrivé le 18 janvier à Dunkerque, étant porteur de 90 b. laine prises à Marseille en transbordement.

Le steamer *Alice* est arrivé le 17 janvier à Bordeaux venant d'Algérie avec laines pour Dunkerque qui y seront transbordées.

Le steamer *Equateur* venant de la Plata est arrivé le 17 janvier à Bordeaux avec laines.

Le steamer *Ashton* a débarqué à Anvers 41 b. laine de Grimsby.

Le steamer *Tamar* est arrivé le 18 janvier à Anvers venant de la Plata avec laines.

Le steamer *Ariadue* est arrivé le 18 janvier à Buenos-Ayres, venant prendre charge pour l'Europe.

Le steamer *Ormuz* débarquait le 18 janvier à Londres des laines d'Australie.

Le steamer *Lusitania* est arrivé le 17 janvier à Adelaïde (Australie) venant de Londres. Il se complétera en laines à Sydney pour l'Europe.

Le steamer *Borghese* allant à la Plata prendre charge pour l'Europe, a passé le 17 janvier au Lézard.

Le steamer *Port-Jackson* allant de Londres en Australie, a suivi le 17 janvier de Malte.

Le voilier *Torreses* est arrive le 16 janvier à Adelaïde (Australi) venant de Londres prendre charge pour l'Europe.

Le steamer *Shannon* prenait charge le 16 janvier à Melbourne (Australie) en laines pour l'Europe.

Le steamer *Océanien* est attendu dans le courant du mois à Marseille venant d'Australie avec laines.

Le steamer *Franche-Comté* a débarqué à Marseille 47 b, laine chargées à Philippeville.

Le steamer *Isly* a débarqué à Marseille 31 b. laine chargées à Oran.

Marchés anglais

BRADFORD, 16 janvier.

Laine. — Le marché est ferme de nouveau mais la demande est modérée et les prix n'ont guère changé. L'avance réalisée en décembre est toutefois maintenue et c'est à considérer. La confiance générale promet de s'étendre. Les négociants disent que les cours qu'ils ont demandé dans le pays étaient tels qu'ils ne pouvaient payer de quoi vendre au marché.

Très peu d'animation dans les laines plus fines et jusqu'à l'ouverture des ventes prochaines il sera difficile de préparer la tendance des prix.

Le mohair est tout à fait stable.

Fils. — Les maisons étrangères n'ont pas encore grand chose à acheter mais la demande est généralement plus satisfaisante.

Les détenteurs semblent incapables de payer les avances que les filateurs maintiennent avec fermeté. Ils seraient bons acheteurs, si les taux étaient tant soit peu moins élevés.

Les filateurs peuvent heureusement attendre et, comme ils n'éprouvent aucune baisse dans la laine, ils ne feront pas de concessions.

Les fils mohair continuent à être en assez bonne demande de même que les fils doubles (folded).

Les « wefts » simples sont calmes.

Les mérinos pour le commerce intérieur sont assez lents.

Tissus. — Cette branche est un peu meilleure. Les négociants ont placé des commandes, il y a quelques semaines, qui ont rendu les manufacturiers plus indépendants et les draps, surtout, occupent en ce moment, bon nombre de métiers.

Une tendance à s'affermir dans les taux quelque minime qu'elle puisse être suffirait à arrêter les opérations des acheteurs.

Marchés américains

Extrait de *Bradstreet* du 7 janvier.

« Le mouvement d'affaires sur la laine est assez ferme sur une échelle bien relative à celle de l'an dernier, mais à des prix moins élevés, s'accentue dans les marchés de l'est.

» La situation générale est asssez facile. Les détenteurs, dans beaucoup de cas ont été forcés de clore à cause de la détresse financière et les achats des manufactures ne sont pas assez actives pour stimuler les prix.

Les stocks de laines dans les centres principaux sont plus abondants qu'en janvier 1887, mais cependant en vue de toute circonstance, ils ne sont pas excessifs.

» Dans le pays, la plupart des stocks ont été enlevés excepté en Ohio, Texas, Californ e. Aucune demande de spéculation importante ; ça et là, toutefois, les trafiquant achètent plus qu'ils ne l'ont fait.

» Il est donc probable que les prix ne s'abaisseront plus.

» Le marché de Boston est ferme, sans symptômes d'amélioration soit en baisse, soit en hausse.

» Aucune amélioration non plus à Philadelphie.

» Les manufacturiers ne couvrent que les besoins urgents. Les détenteurs demandent des prix plus fermes, mais les acheteurs à proximité du marché ont l'avantage.

» Dans les matières sèches et les draps les affaires étant peu considérable cette semaine. Dans les lainages, les drapiers inspectent beaucoup autour d'eux, mais les affaires actuelles ne sont guère importantes.

» Les commandes de lainages pour robes étaient assez faibles. Les matières étrangères sont calmes. Des échantillons « samples » de lainages épais sont montrés dans une assez grande proportion. Les prix ne surpasseront pas ceux de l'an dernier, peut-être seront-ils plus bas dans quelques quartiers. Le commerce du drap est inactif mais « samples » des styles désirables pour le printemps seront bientôt envoyés au dehors. Les prix sont au niveau de ceux de l'an dernier. »

PETITE CHRONIQUE

Le nouveau Grand Veneur

M. Sadi-Carnot vient de relever une des plus grandes charges de Cour de la Monarchie : celle de Grand-Veneur, à laquelle il vient de nommer M. le colonel de Lichtenstein.

Depuis le 4 septembre, cette fonction n'existait plus en France. Rappelons brièvement ses origines et en quoi elle consistait :

Ce fut au treizième siècle que les officiers de la vénerie furent placés sous la direction d'un chef unique, mais ce dernier ne prit le titre « de grand veneur » qu'en 1414. Il avait alors la grande maîtrise des forêts qui plus tard lui fut enlevée.

Abolie par la Révolution, cette charge fut rétablie par Napoléon Ier et maintenue sous la Restauration.

Supprimée de nouveau par le Roi-citoyen, elle fut une seconde fois restaurée par le Second Empire,

Pour donner une idée de l'importance qu'avaient jadis ces fonctions, il nous suffira de dire que Louis de Vendôme, un Guise, un Rohan, le comte de Toulouse — fils naturel de Louis XIV — les remplirent successivement.

Sous Napoléon Ier ce fut Berthier qui occupa cette charge.

On ne peut parler de ce sujet sans citer la fameuse *légende du Grand Veneur.* Il s'agit du grand veneur de Fontainebleau — être mystérieux que les rois ou les princes voyaient régulièrement apparaître lorsqu'ils chassaient dans la forêt, pendant les grandes fêtes de l'Eglise. « Le grand veneur, dit la légende, parcourt la forêt, galopant sur son cheval, aux naseaux flamboyants; il est vêtu de noir, sa tête surmontée d'une plume rouge, une meute ardente le suit et le son retentissant d'une trompe éclatante, le précède.»

Ce chasseur fantastique apparut un jour à Henri IV, toujours d'après la légende. Voici le récit de Pierre l'Estoile, dans son *Journal de Henri IV* : « Le mercredi 12 août 1598, un bruit courut à Paris et dans ses environs que le Roi chassant dernièrement dans la forêt de Fontainebleau, aurait entendu le jappement des chiens, les cris et les cors de chasseurs, autres que ceux qui étaient avec lui. Sur quoi, ayant cru que d'autres chassaient aussi et qu'ils avaient avaient la hardiesse d'interrompre la chasse, il commanda au comte de Soissons de pousser avant pour voir quels étaient ces téméraires. Le comte de Soissons, s'étant avancé, a entendu le même bruit de chasse, mais il n'a vu qu'un grand homme noir qui dans l'épaisseur des broussailles, lui cria : « M'entendez-vous », ou « m'attendez-vous? » et soudain disparut. Cet évènement faux ou véritable interrompit la chasse du Roi qui s'en retourna à son châtel et donna lieu à maints propos et histoires. »

Cette légende fut exploitée par Auguste Maquet, qui vient de mourir, dans la *Belle Gabrielle*. C'est aussi cette tradition qui inspira à Béranger sa chanson du *Petit homme Rouge.*

Cette petite excursion dans le passé nous à menés si loin que nous sommes de plus en plus surpris de la nouvelle qui nous arrive.

Un grand veneur en France sous le principat de M. Sadi Carnot ! en 1888 ! voilà qui est, en vérité, assez peu démocratique. Nous ne voyons pas M de Lichtenstein présentant l'estortuaire au président de la République.

G. D.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A propos de franc-maçonnerie. — Le *Progrès*, le *Nord* et d'autres journaux paraissent très fâchés de la publication faite, ces jours-ci, des noms d'un certain nombre de franc-maçons de la région du Nord.

Nous ne nous expliquons pas bien ce grand mécontentement.

Ou les citoyens dont on a donné les noms considèrent la franc-maçonnerie comme une association irréprochable et ils auraient, dès lors, grand tort de paraître gênés, quand on apprend au public qu'ils y sont affiliés.

Ou bien, — ce qui est possible — certains d'entre eux, entrevoyant tardivement de quelle œuvre les loges sont les instruments, regrettent d'y être entrés et il leur est bien facile de le dire.

Il peut arriver à tout le monde d'être trompé ; mais, en pareille matière, il faut aujourd'hui avoir le courage de ses convictions.

Vous accusez souvent les catholiques d'hypocrisie.

Voyez pourtant la différence.

Publiez, demain, la liste très complète des membres d'une association catholique quelconque, les sociétés de St-Vincent-de-Paul, si vous voulez. Croyez-vous qu'il se trouvera quelqu'un pour s'en plaindre ?

Chaque matin et chaque soir, vous accablez les Jésuites d'accusations, d'injures et de moqueries ; vous les calomniez à outrance ; vous les poursuivez avec une rage implacable. Par vous et à cause de vous, ils sont l'objet de la haine et du mépris de milliers et de milliers de personnes. Avez-vous jamais rencontré un membre de l'illustre Compagnie de Saint-Ignace mécontent parce que vous aurez dit de lui : « C'est un jésuite ! »

Il y a sept ans passés, vous avez dénoncé au gouvernement, des prêtres, des moines, des hommes dignes de tout respect. Vous les avez fait mettre hors de chez eux par la police et par la gendarmerie ; vous les avez traités comme des malfaiteurs. En maint endroit, on a publié leurs noms dans les journaux. En avez-vous trouvé un seul rougissant de ce qu'on le signalait ainsi au public comme appartenant à un ordre religieux ?

Francs-maçons, ayez donc le courage vulgaire de ces catholiques, de ces Jésuites et de tous ces moines. Reconnaissez-vous publiquement ce que vous êtes dans l'intérieur de vos loges.

L'autre jour, M. le préfet du Nord faisait interdire à un religieux Récollet de Roubaix, de recevoir des amis chez lui, de dire la messe en leur présence dans sa propre chapelle. Le prétexte, vous le connaissez, c'est celui d'il y a sept ans : Le P. Romain est d'une congrégation non autorisée.

Les francs-maçons appartiennent, eux aussi, à une association non autorisée. Pourtant, ils tiennent librement leurs réunions et ils y célèbrent en paix leurs « mystères.»

Le *Nord* et le *Progrès* voudraient-ils nous dire, en passant, pourquoi il y a, en France, deux façons d'interprêter la loi. Pourquoi les Francs-maçons peuvent faire chez eux ce qui est interdit au Père Romain chez lui ?

Et voyez encore et toujours la différence.

Les francs-maçons, si visiblement protégés par les pouvoirs publics, occupent aujourd'hui les plus hauts emplois ; toutes les faveurs sont pour eux ; les iniquités qui s'accomplissent sont faites exclusivement par eux ; ils règnent en maîtres sur ce pays de France. Pourquoi donc sont-ils si courroucés quand on leur dit : « Vous êtes francs-maçons », alors que le P. Romain, ce moine persécuté, ce citoyen hors la loi, cet homme dénoncé comme un ennemi du gouvernement, trouve très-naturel et même très honorable pour lui que vous le signaliez à votre public et à la préfecture comme un affilié de l'ordre de Saint-François ?

ALFRED REBOUX.

Le *Nord* est plus curieux que nous. Il ne lui suffit pas de connaître les francs-maçons vivants; il recherche les morts. Il nous demande aujourd'hui quel était le « Reboux » chevalier d'Orient et d'Occident en 1838, élu « chevalier Rose Croix, le 24 octobre 1839 « dans le souverain chapitre : *Les Amis-Réu-* « *nis de Lille* »

Ma foi, je n'en sais rien et le *Nord* serait vraiment fort aimable de me le dire !

A. R.

La gelée tend à disparaitre, et durant la matinée de jeudi la neige est tombée, fine et persistante.

Néanmoins, les patineurs se sont risqués encore sur la glace, et quelques accidents se sont produits.

Le matin, vers neuf heures et demie, un jeune garçon, Jean-Baptiste N... patinait sur le nouveau canal près du pont de Tourcoing.

L'imprudent se risqua près d'un endroit où des bateaux venaient de passer.

Mal lui en prit, car la glace s'effondra, et le garçonnet s'enfonça en poussant un cri de détresse.

Il fut entendu heureusement, et un brave batelier, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, lui avança une gaffe.

L'enfant saisit la perche et fut hissé à bord.

Un autre accident, dont heureusement le dénouement n'a pas été non plus tragique, est arrivé à Barbieux.

Une jeune fille se promenait sur la glace d'une des pieces d'eau : elle était accompagnée d'un jeune homme qui lui donnait le bras.

Un craquement se fit entendre sous les pieds des jeunes gens.

Le jeune homme s'enfuit prestement sur le bord, et... la demoiselle s'enfonça.

Mais plusieurs personnes se trouvaient là, qui l'aiderent à sortir du trou, et le jeune homme lui-même s'employa bravement au sauvetage.

Le cercle militaire, dans sa séance du 14 courant, a décidé à l'unanimite qu'une messe commémorative sera desormais dite chaque année, à la mémoire de ses membres décédés et des français morts au service du pays.

C'est là une pieuse et patriotique pensée qui sera approuvée par tous ceux — et ils sont Dieu merci ! nombreux dans notre pays — qui ont conservé le culte des morts et la religion de la patrie.

Le Cirque d'amateurs. — La Compagnie des tramways, s'empressant de répondre au vœu qui lui était exprimé, a organisé pour samedi soir un train, composé de trois voitures qui stationnera à la *Barque d'Or*, à partir de minuit et qui partira pour Lille après la représentation du *Cirque d'Amateurs.*

Le prix des places sera le même que pour le train de théâtre.

Un rattacheur de Roubaix, du nom de Fabien Braconnier, fut rencontré vendredi dernier à Lille, rue des Rogations, rodant près d'un enclos contenant des plâtres, et appartenant à M. Fabien Barthélemy, statuaire.

Braconnier samblait abîmé dans la contemplation des modèles, quand soudain, on le vit entrer brusquement dans le chantier, saisir une *Baigneuse* en plâtre, et s'engager prestement dans la rue des Sarrazins.

Quelques-uns des ouvriers se mirent à sa poursuite : afin de courir plus vite, Braconnier lâcha sa proie qui se brisa sur le pavé en mille morceaux. C'est ainsi qu'il réussit à s'échapper.

Mais son signalement avait été donné, et, mercredi soir, deux agents de la sûreté arrêtèrent le voleur de statues qui habite la rue des Arts.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Les médailles du Tonkin. — Il est question de la formation d'une nouvelle société dont feraient partie les soldats décorés de la médaille commémorative de l'expédition du Tonkin.

Les anciens soldats, qui ont fait cette campagne, et qui habitent Roubaix, sont priés de bien vouloir se rendre, dimanche 22 janvier, de cinq à six heures du soir, chez M. Gustave Leclercq, *Café du Beau-Jardin*, rue St-Georges, 45.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

LES PIGEONS VOYAGEURS

EN EUROPE

Depuis l'investissement et le siège de Paris en 1870 l'importance militaire des pigeons voyageurs est devenue incontestable, et tant que l'on n'aura pas inventé un ballon dirigeable les forteresses assiégées en temps de guerre ne pourront recevoir avec quelque certitude des nouvelles du dehors qu'à l'aide de pigeons voyageurs, les voies télégraphiques et les lignes de signaux optiques étant généralement interceptées. En revanche, les communications par pigeons voyageurs ne peuvent être coupées, à moins que quelques-uns de ces messagers ne soient pris par la tempête ou tués soit par des oiseaux de proie, soit à coups de fusil. Mais on pare ce danger, en envoyant, en cas de nouvelle importante, plusieurs exemplaires de la même dépêche, que l'on confie à des pigeons différents.

Les services que peuvent rendre les pigeons voyageurs, au point de vue militaire, sont attestés par l'expérience faite en 1870 de ce mode de communication. Leur utilité pratique peut être accrue encore, grâce à un système méthodique d'entrainement. Aussi voyons-nous dans la plupart des Etats européens l'administration militaire créer et entretenir des stations permanentes de pigeons voyageurs, sans compter celles qui ont été établies par des sociétés particulières. On peut donc prévoir que, dans une guerre prochaine, les pigeons voyageurs seront dans une grande mesure affectés à l'expédition de nouvelles et de renseignements militaires. Règle générale, chaque Etat entretient, soit dans le centre du pays, soit dans une place d'armes de première importance, une station centrale de pigeons voyageurs, à laquelle sont rattachées toutes les places importantes de la frontière et toutes les grandes forteresses, et ce service fonctionne régulièrement en temps de paix. La station centrale sert en même temps pour l'élevage et le dressage des pigeons nécessaires pour toutes les stations. Le personnel des gardiens est choisi avec le plus grand soin. Tout ce service est placé généralement sous les ordres de l'état-major général ou de l'ingénieur en chef.

C'est en Belgique que l'élevage des pigeons voyageurs a atteint le développement le plus considérable ; mais ce sont surtout des Sociétés privées qui s'en occupent. Il existe plus de mille de ces sociétés qui, placées sous le patronage du roi, organisent, chaque année, des concours subventionnés par le gouvernement (?) et par les villes, et qui, en échange de ce service sont astreintes en cas de guerre à mettre tous leurs pigeons à la disposition de l'administration militaire(?). Au cours du printemps dernier une station de pigeons voyageurs a été établie à Anvers.

En Danemarck également, l'élevage des pigeons voyageurs ; mais ce sont surtout des Sociétés privées, dont la première a pris naissance en 1878, à Copenhague. Cette société a établi des succursales dans les iles et dans le Jutland. En temps de guerre, l'état-major général se charge de la direction et de l'emploi des pigeons. Des stations militaires existent dans cinq villes et depuis 1885 il en existe une dans le régiment du génie, à Copenhague. Les ministères de la guerre et de la marine subventionnent le club colombophile de Copenhague, auquel ils fournissent des prix pour les concours annuels.

L'empire allemand doit la création de ses stations de pigeons voyageurs à l'iniative du prince de Bismarck, qui, en février 1872, avait reçu en cadeau plusieurs pigeons voyageurs et les avait remis au directeur du Jardin zoologique de Berlin en avisant de ces faits le ministère de la guerre et en lui laissant le soin de créer des stations militaires de pigeons voyageurs. Berlin devint station centrale, et c'est dans cette station que l'on dresse les pigeons voyageurs. A cette fin, il a été construit dans le jardin zoologique deux pavillons contenant chacun 500 pigeons. On a créé ensuite des stations militaires dans les forteresses de Cologne, Metz, Strasbourg. Aujourd'hui, il en existe dans presque toutes les forteresses, dans les grandes villes et dans les places importantes des côtes. Il en existe encore notamment à Mayence, Torgan, Breslau, Thorn, Posen, Wurzbourg, Wilhelmshafen, Kiel, Kœnigsberg. Les stations de l'intérieur du pays sont soumises à l'inspection de la télégraphie militaire; les stations des côtes sont soumises au chef de l'Amirauté. Toutes les stations sont abondamment pourvues de pigeons.

Dans les places de la frontière les plus importantes, on compte [illegible]0 pigeons et le nombre sera porté probablement à 600. Les dépenses de ce service s'élèvent actuellement à 50.000 marcs par an. Il existe en outre 350 sociétés colombophiles qui, en cas de guerre, pourrait mettre près de 50.000 pigeons à la disposition de l'autorité militaire.

En France, des stations militaires de pigeons voyageurs existent depuis 1871, au Mont-Valérien, à l'Ecole militaire de Paris, au fort de Vincennes, à Marseille, à Perpignan et à Lille. La direction en était confiée à l'ornithologe belge La Perre de Roz. En 1875, une station centrale a été créée au Jarnin d'acclimatation de Paris et, depuis cette date, il en a été créées à Toul, Verdun, Belfort, Douai, Langres, Mézières, Besançon et Lyon Langres est considéré comme la seconde station centrale, et cette station est si richement pourvue que, de là comme de Paris, on peut, pendant six mois au moins, entretenir une communication permanente avec toutes les grandes places de guerre de la France. Des stations moins importantes existent en outre dans presque tous les départements. Enfin, les trois cents sociétés colombophiles de France possèdent au moins 150.000 pigeons qui, d'après la loi du 3 juillet 1877, seraient, en cas de guerre, mis à la disposition exclusive de l'administration militaire.

En Russie, l'état-major général a, dès l'année 1874, provoqué la fondation de sociétés pour l'élevage des pigeons voyageurs. En même temps il a fondé à Varsovie une station d'essai qui a été pourvue de pigeons belges. En 1874, une commission a été nommée par l'organisation du service des pigeons voyageurs organisation dont l'avant-projet avait été approuvée par l'empereur. On fit l'acquisition d'un nombre considérable de pigeons belges et l'on fonda à Varsovie une station centrale, ainsi que des stations spéciales à Saint-Pétersbourg, à Krasnoje-Selo, à Monan, à Kiew et à Nows-Georgjenk.

Toutefois les pigeons belges succombèrent bientôt au climat rigoureux auquel ils n'étaient point habitués. L'élevage de pigeons indigènes ne donna pas de résultats plus satisfaisants, attendu que ces pigeons ne pouvaient rendre des services appréciables pour de grandes distances. Cette première expérience ne donna donc que des résultats négatifs. En 1885, on confia la réorganisation de ce service à une commission d'officiers ingénieurs, qui établit deux stations nouvelles à Iwangorod et à Brest-le-Rorwsk. Chacune de ces stations fut pourvue de 500 pigeons. Les anciennes stations furent également conservées. L'élevage et le dressage des pigeons, ainsi que la tenue des journaux et des registres, sont confiés à des soldats qui ont reçu une instruction *ad hoc.*

Cette nouvelle expérience réussira-t-elle ? C'est là ce qu'on ne saurait dire encore.

La Suède possède, depuis l'année dernière, dans la forteresse de Karisborg, une station militaire de pigeons-voyageurs, dont la direction a été placée sous les ordres du commandant du bataillon de génie qui occupe cette forteresse. Toutefois cette station est de création trop récente pour que l'on puisse, dès aujourd'hui, se prononcer sur sa valeur.

En Suisse, il existe une station militaire de pigeons-voyageurs dans la caserne de Thoud, bien que la condition montagneuse du pays rende très difficile l'emploi des pigeons voyageurs dans cette région. Cet établissement possède 120 pigeons répartis en trois sections. Ces pigeons établissent la communication avec Bâle, Zurich et Weesen. Mais dans toutes ces directions on a dû établir un certain nombre de stations intermédiaires, Sur la ligne de Weesen à Thorn, notamment, beaucoup de pigeons se perdent. En 1886, les essais ont été étendus jusqu'au col de Soust, et en 1886, ils ont été continués jusqu'à Interlaken, mais on a dû renoncer à les pousser plus loin, à raison du grand nombre d'oiseaux de proie qui existent dans cette région.

En Espagne, dès 1779, une station d'essai militaire de pigeons voyageurs, pourvue de 56 couples de pigeons belges, a été établie, à Guadalajara, dans les bâtiments de l'école militaire. Malgré la constitution montagneuse du pays, cette expérience a donné des résultats favorables. On a fondé depuis une station centrale à Madrid et deux stations spéciales à Cadix et à Saint-Sébastien. Chaque forteresse a été de plus pourvue d'une station. Des forteresses de la zône extérieure ont été mises en communication entre elles et avec celles de la zône intérieure.

Celles-ci sont elles-mêmes en communication avec la station centrale de Madrid. En outre, en 1876, des stations ont été établies sur plusieurs points de la côte et déjà elles servent, en temps de paix, à empêcher la contrebande. Tout le service des pigeons voyageurs est placé sous la direction du génie militaire.